

NB : si vous n'avez encaissé aucune taxe sur une partie ou la totalité de la période, veuillez retourner le bordereau en indiquant "néant" dans la case du (des) mois considéré(s)

MODALITES DE CALCUL ET DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

EXEMPLES

Les dates sont celles de la facturation

Le 15 juillet : une famille de 4 personnes (2 adultes, un enfant de 16 ans et un enfant de 12 ans) a séjourné une nuit

Personnes arrivées : 4 réparties comme suit : 3 en plein tarif et 1 exonérée (enfant de moins de 13 ans)

Nuit par personne = durée du séjour : 1 nuit

Nuitées = personnes arrivées X durée du séjour : 3 personnes x 1 nuit = 3 nuitées en plein tarif

1 personnes x 1 nuit = 1 nuitée en exonéré

Taxe : 3 nuitées X taux plein de l'établissement

Le 16 juillet : une famille de 3 personnes (2 adultes et un enfant de 5 ans) a séjourné 7 nuits

Personnes arrivées : 3 réparties comme suit : 2 en plein tarif et 1 exonérée (enfant de moins de 13 ans)

Nuits par personne = durée du séjour : 7 nuits

Nuitées = personnes arrivées X durée du séjour : 2 personnes x 7 nuits = 14 nuitées en "plein tarif"

1 personnes x 7 nuits = 7 nuitées en "exonéré"

Taxe : 14 nuitées X taux plein de l'établissement

Le 18 juillet : une famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 13 à 16 ans) a séjourné 3 nuits,

elle bénéficie d'une réduction de 30% (famille nombreuse)

Personnes arrivées : 5 en tarif réduit 30%

Nuits par personne = durée du séjour : 3 nuits

Nuitées = personnes arrivées X durée du séjour : 5 personnes x 3 nuits = 15 nuitées en "tarif réduit"

Taxe : 15 nuitées X (taux de taxe réduit de 30%)

EXTRAIT DE REGISTRE D'ENCAISSEMENT (1)

(modèle téléchargeable sur www.4-lacs-langres.com, rubrique : informations pratiques, taxe de séjour)

ETABLISSEMENT : EXEMPLE				TAXE DE SEJOUR TAUX PLEIN DE L'ETABLISSEMENT : T= 0,50 €				Page N° :								
Date	Plein tarif				Tarif réduit				Exonéré				CUMULS			
	Personnes arrivées A	Nuits par personne N	Total Nuitées B = A x N	Montant M = B x T taxe taux plein	Personnes arrivées Ar	Nuits par personne Nr	Total Nuitées Br = Ar x Nr	Taux de réduction %	Taxe à taux réduit Tr	Montant Mr = Br x Tr taxe taux plein	Personnes arrivées Ae	Nuits par personne Ne	Total Nuitées Be = Ae x Ne	Nombre personnes A + Ar + Ae	Total nuitées B + Br + Be	Total encaissé sur facture M + Mr
15-juil.	3	1	3	1,50 €					€ -	€ -	1	1	1	4	4	1,50 €
16-juil.	2	7	14	7,00 €					€ -	€ -	1	7	7	3	21	7,00 €
18-juil.				- €	5	3	15	30%	0,350 €	5,25 €				5	15	5,25 €
---				€					€	€						€
TOTAL PERIODE	5		17	8,50 €	5		15			5,25 €	2		8	12	40	13,75 €

BORDEREAU DE DECLARATION PERIODIQUE (voir recto)

Période	Taxe à taux plein			Taxe à taux réduit			Exonérés		
	A Nbre pers.	B Nbre nuitées	Montant €	Taux réduc.	A Nbre pers.	B Nbre nuitées	Montant €	A Nbre pers.	B Nbre nuitées
JUILLET cumulé de l'exemple ci-dessus	5	17	8,50	30 %	5	15	5,25	2	8
				40 %					
				50 %					
				75 %					

TOTAL A REVERSER sur la base de cet exemple : 8,50 + 5,25 = 13,75 €

(1) L' article R 2333-50 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux logeurs de percevoir la taxe de séjour sur les assujettis.

"Le nombre de personnes ayant logé dans l'établissement, le nombre de jours passés, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération ou de réduction de cette taxe sont inscrits sur un état à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées.

La taxe est perçue avant le départ des assujettis alors même que, du consentement du logeur, de l'hôtelier, du propriétaires ou du principal locataire, le paiement du loyer est différé."

ADRESSES DE RENSEIGNEMENTS POUR LES MODALITES DE CALCUL OU LA DECLARATION DE REVERSEMENT DE LA TAXE :

Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres

Square Olivier Lahalle, 52200 LANGRES

Tél : 03 25 84 46 07

ADRESSE POUR LE REGLEMENT :

Trésorerie de Langres

BP 203

52208 LANGRES